Résolution

AD d’Evionnaz 2013

 ***« Pour une diminution du nombre d’élèves par classe, condition incontournable à la réussite de la mise en œuvre du PER et des MER »***

Considérant …

***Les multiples particularités de la population de l’école actuelle :***

* Problématiques liées à la société qui augmentent l’hétérogénéité des classes (cultures, langues, niveaux de connaissance, fracture sociale, détresses familiales,…)
* L’intégration d’élèves différents, soit par le handicap, soit par des « dys » ou encore par des troubles du comportement nécessitant l’intervention dans l’enseignement de différents acteurs (appui, stagiaire, soutien, logopédie, médiateur,...).
* La mission éducative supplémentaire attribuée à l’école pour pallier la démission ou le désarroi de certains parents.

***Les variétés des démarches pédagogiques PER-compatibles :***

* L’expérimentation et le travail collaboratif.
* Les activités langagières L1-L2-L3 offrant une place accrue à l’expression orale, à la communication.
* L’utilisation de supports médiatiques multiples.
* L’organisation de la classe lors des différentes activités (travail en groupes, en ateliers, enseignement frontal, plan de travail différencié, coin informatique pour intégrer les MITIC, …) demandant une occupation problématique des locaux lorsque les effectifs dépassent 18 élèves.
* Les classes à double degré.
* Les programmes de plus en plus complexes et en constante évolution.
* L’attention accrue apportée à l’apprentissage des capacités transversales et de la formation générale.

**Les délégués SPVal réunis à Evionnaz demandent :**

* Des effectifs de classe à une moyenne de 18 élèves afin de garantir une école de qualité répondant aux exigences de la société actuelle.
* La suppression du nombre moyen d’élèves comme critère unique pour les ouvertures ou les fermetures de classes.
* Le maintien des normes actuelles pour les petits centres.